



## Consultation juridique ponctuelle

*Je suis agriculteur et j'ai besoin de conseils juridiques et/ou je suis propriétaire foncier et je souhaite connaître mes droits notamment en matière de baux ruraux.*

➔ ***Nous vous accompagnons par une analyse juridique de votre situation pour trouver des pistes de travail et identifier les interlocuteurs spécialisés.***

### Qui est concerné ?

*Tout agriculteur ou propriétaire de terres situées en Ile-de-France, dont la situation ou le projet nécessite une étude juridique.*

### Notre prestation

*Nous nous rencontrons pour analyser votre situation ou votre projet, qu'il s'agisse de statut du fermage, de transmission du patrimoine, de droit de la famille, d'informations sur les sociétés agricoles...*

*Si nécessaire nous effectuons des recherches complémentaires pour approfondir la réglementation. Vous recevez un compte-rendu présentant les propositions et les éventuels interlocuteurs à contacter.*

### Nos +

***Nous vous délivrons un conseil d'expert, objectif, neutre et confidentiel.***

***Cette prestation peut déboucher sur un accompagnement complémentaire, en lien avec nos conseillers de gestion.***

### DUREE

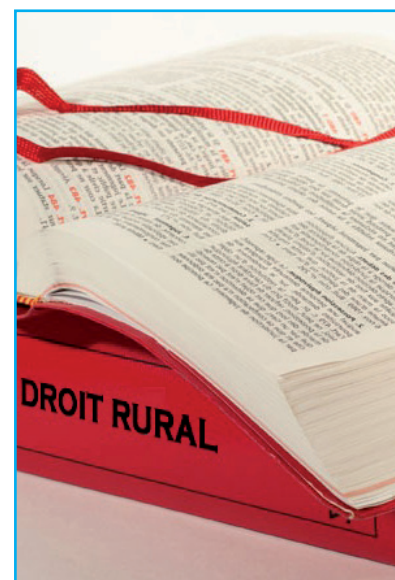
Conseil ponctuel : 2h en moyenne

### NOS TARIFS

Cf. fiche tarifaire

### NOTEZ-LE

Rendez-vous à la Chambre d'agriculture



### Contact :

Service concerné : Service Entreprise et Territoire  
Téléphone : 01 39 23 42 39





## LEGENDE ICONES



INDIVIDUEL



EN GROUPE



SUR VOTRE EXPLOITATION



A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE (siège au Chesnay 78) OU  
L'UNE DE SES ANTENNES (cf. carte)



PONCTUEL



PAR ABONNEMENT

